

Article

Un décret sur la reconnaissance et le subventionnement des Cercles d'Histoire ?

[Suite - Compte rendu de la réunion du 21 février 2009 à Namur]

par Claude Depauw,
Archiviste de la Ville de Mouscron

Le deuxième séminaire de réflexion en vue de l'établissement d'un décret portant reconnaissance et subventionnement des Cercles d'Histoire et d'Archéologie par la Communauté française s'est réuni le 21 février dernier comme annoncé dans la précédente newsletter. Sous la double houlette de MM. Patrice Dartevelle, directeur du Service général du patrimoine culturel et des arts plastiques de la Communauté française, et Jacques Toussaint, conservateur des Musées namurois et président de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique, la réunion a rassemblé plus de trente-cinq personnes représentant autant de sociétés d'histoire.

Le copieux ordre du jour avait bien été assimilé par les participants qui n'ont souhaité avoir des explications que sur quelques points qui suscitaient les interrogations de certains. C'est ainsi qu'en vrac, il a été dit que l'éventuel futur décret a pour but la consolidation et le développement des cercles, et non pas un quelconque contrôle des associations, bien illusoire en l'occurrence. Qu'il s'appliquerait tant aux asbl qu'aux associations de fait, que la description que l'on peut faire d'un cercle « idéal » ne doit pas être comprise comme une liste de conditions sine qua non de reconnaissance, l'encadrement ne portant que sur les formes des opérateurs culturels. Que la composition de l'instance de reconnaissance n'est pas définitive et doit encore être discutée, notamment en ce qui concerne les nécessités qu'impose le Pacte culturel, que cette instance devra prendre position à partir de multiples critères qui ne pourront pas être univoques. La typologie des subventionnements possibles a aussi été abordée : là encore, le décret devra envisager une multiplicité de possibilités.

Il a aussi été question de vocabulaire : à la question d'un nouvel intitulé (« sauvegarde, étude et promotion du patrimoine historique et culturel », par exemple), le professeur Jean-Marie Cauchies a rappelé avec pertinence que l'expression « sociétés ou cercles d'histoire et d'archéologie » exprime clairement ce dont s'occupent nos associations : l'histoire et l'archéologie, deux sciences dont l'objet est l'étude du passé des hommes. Dès lors, que chacun fasse l'effort d'abandonner les expressions « sociétés ou cercles historiques ou archéologiques » qui ont une connotation passéiste, voire péjorative, dont les sociétés et les cercles se passeraient bien.

M. Dartevelle a rappelé également la menace que fait peser sur de nombreuses sociétés la taxe compensatoire de 0,17 % sur la valeur vénale des collections, propriétés de ces sociétés. Les cercles ont besoin de s'associer et de s'offrir une visibilité, au moins nécessaire pour parer ce « coût » qui pourrait mettre en péril la viabilité de certains d'entre eux.

M. Dartevelle a aussi annoncé que la Communauté française va financer une étude que réalisera une société privée en vue d'obtenir un « portrait des cercles » sur base d'un questionnaire à but statistique. Il va de soi que les cercles devraient être associés au comité de pilotage de cette étude. C'est ici que se fait sentir la nécessité de mettre en place un réseau des cercles par tout moyen disponible et notamment un site Internet. L'ACFHAB devrait être le point nodal où toutes les informations relatives aux sociétés existantes, disparues ou en cours de formation doivent parvenir le plus rapidement possible. Chacune d'entre elles doit pouvoir apporter sa contribution au « portrait » statistique qui va être élaboré.

M. Dartevelle a clôturé la séance en donnant un calendrier prévisionnel. Le marché public relatif à l'étude « portrait des cercles » doit commencer ses effets en mai prochain. Les cercles seront questionnés entre juillet et septembre 2009 de telle façon que l'étude soit achevée début novembre. Les résultats devraient être communiqués au début de 2010. Dans la foulée, si tout se passe bien, une décision sur un texte de décret pourrait survenir fin 2010-début 2011. Qui vivra verra !

□ **Président**
Jean-Louis Delaet
Rue du Cazier, 80
B-6001 Marcinelle
☎ 071 88 08 56
Fax 071 88 08 57
jldelaet@patrimoineindustriel.be

□ **Vice-Président**
Guido Vanderhulst
Rue de la Colonne, 30
B-1080 Bruxelles
☎ 02 410 22 81
gvanderhulst@skynet.be

□ **Vice-Président**
Claude Michaux
Rue Fonds de Forêt, 55
B-4623 Magnée
☎ 04 358 68 00
claude.michaux@teledisnet.be

□ **Secrétaire**
Jacques Crul
Rue de Feneur, 71
B-4670 Blegny
☎ 04 387 43 33
Fax 04 387 58 50
j.crul@blegnymine.be

□ **Trésorerie**
Claude Depauw
Rue Ste Germaine, 176
B-7700 Mouscron
☎ / Fax 056 34 86 40
cdepauw@patrimoineindustriel.be